

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le deux mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Sébastien LENIERE, Stéphane BUCHET, Jacques CHAPUIS, Maxime DALES, Elodie LYS AUILLANS, Ginette MONBERTRAND, Lucette VAN GASSE, Francis VAN GASSE.

Cédric CLARET absent excusé.

Marie France BIRET ayant donné procuration à Sébastien LENIERE,
Anthony DOS SANTOS ayant donné procuration à Denise BARGUES.

Francis VAN GASSE est désigné secrétaire de séance

I : Demande de branchement pour raccordement au réseau d'eau potable : modification du tarif,

Le Maire propose une actualisation des tarifs concernant les nouveaux branchements au réseau public d'eau potable.

Le Conseil municipal, après avoir analysé le prix de revient de l'installation décide de fixer le forfait à 600 euros pour le nouvel abonné, tarif applicable au 2 mars 2021.

Les travaux seront effectués à partir de la canalisation publique la plus proche de la propriété sauf si ce réseau est trop éloigné. Lorsqu'il s'avère nécessaire d'intervenir sur la propriété privée, il sera facturé vingt euros par mètre linéaire supplémentaire.

Les travaux comprennent :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- le robinet de prise en charge ou d'arrêt et la canalisation,
- le robinet d'arrêt avant compteur, le compteur et le coffret compteur.

II : Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SYDED pour l'eau potable

Le Maire fait part du problème posé par la teneur en chlorure de vinyle supérieure aux limites de qualité dans les analyses d'eau sur le secteur de la Teulière provoqué par une canalisation en PVC. L'Agence Régionale de Santé nous demande de trouver une solution ; pour ce faire nous avons sollicité le SYDED afin de bénéficier d'une assistance technique. Dans l'immédiat nous procédons à des purges régulières mais dans un contexte de limitation de la ressource en eau ce n'est qu'une solution ponctuelle.

Le SYDED propose la signature d'un accord pour intervenir au titre d'une assistance technique avec un coût de mission d'un montant de 2 000 euros. Le Conseil valide cette proposition.

III : Convention pour desserte en eau potable d'une habitation desservie par une eau brute,

Dans un souci de sécurité sanitaire, il va être installé un traitement par un système UV pour la desserte en eau potable de la maison ; toutefois nous devons passer une convention avec le propriétaire afin de pouvoir intervenir sur sa propriété pour installer le module de traitement et pour la maintenance de celui-ci.

IV : Présentation et vote du Compte administratif 2020 – service eau potable,

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Denise Bargues, il délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil valide celui-ci.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 167.85			9 154.42	11 167.85	9 154.42
Opérations exercice	85 560.30	84 496.66	70 768.66	79 456.27	156 328.96	163 952.93
Total	96 728.15	84 496.66	70 768.66	88 610.69	167 496.81	173 107.35
Résultat de clôture	12 231.49			17 842.03		5 610.54
Restes à réaliser	1 800.00	3 900.00			1 800.00	3 900.00
Total cumulé	14 031.49	3 900.00		17 842.03	1 800.00	9 510.54
Résultat définitif	10 131.49			17 842.03		7 710.54

V : Validation du Compte de gestion 2020 et affectation du résultat de fonctionnement - service eau potable,

Le Conseil après s'être assuré de la conformité du Compte de gestion avec le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 17 842.03 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 10 131.49 € couvriront les besoins de financement de la section d'investissement et 7 710.54 € abonderont les recettes de la section de d'exploitation.**

VI : Présentation et vote du budget primitif 2021 pour le service eau potable,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 du service annexe de la Commune de Gagnac, le Conseil municipal, délibère et adopte le budget pour l'année 2021, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 255 500.03 Euros

En dépenses à la somme de : 255 500.03 Euros

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 930.00
014	Atténuations de produits	11 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	5 300.00
67	Charges exceptionnelles	1 013.00
022	Dépenses imprévues	745.83
023	Virement à la section d'investissement	11 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 965.71
TOTAL DEPENSES		91 054.54

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	82 700.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	644.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 710.54
TOTAL RECETTES		91 054.54

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	127 650.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 920.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	644.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 231.49
TOTAL DEPENSES		164 445.49

Le Conseil décide de lancer l'étude pour renouveler le réseau de distribution du Champ de Moé avec une réalisation sur 2021 et de prévoir celui de Soupefraîche pour 2022.

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	3 900.00
16	Emprunts et dettes assimilées	109 628.29
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 820.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 131.49
021	Virement de la section de fonctionnement	11 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 965.71
TOTAL RECETTES		164 445.49

VII : Demande de branchement pour raccordement au réseau collectif d'assainissement pour les nouveaux abonnés y compris lors de l'extension d'un réseau collectif, modification du tarif,

Le Maire propose une actualisation des tarifs concernant les demandes de nouveaux branchements au réseau d'assainissement collectif.

Suite à la réunion de la Commission des finances, il est proposé au Conseil municipal de fixer le forfait à 2 000 euros pour le nouvel abonné.

Les travaux seront effectués à partir du réseau collectif le plus proche de la propriété, en limite de propriété et comprendront : le branchement sur la canalisation publique et la boîte de raccordement. Le branchement du réseau d'eaux usées du particulier à la boîte de raccordement sera à la charge du demandeur.

Il est proposé d'instaurer un forfait, lors de l'extension d'un réseau de collecte sur un nouveau secteur, dans ce cas les nouveaux abonnés devront s'acquitter d'une participation de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces propositions, les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2021.

Soit : 2 000 euros pour une demande de raccordement au réseau existant.

500 euros par branchement lors de l'extension d'un réseau de collecte.

VIII : Contrôle d'un branchement individuel au réseau collectif d'assainissement, modification du tarif,

Le Maire fait part de la délibération prise le 17 octobre 2012 concernant l'instauration d'un tarif pour le contrôle de branchement au réseau collectif d'assainissement. Ce contrôle permet d'attester du raccordement d'une habitation au réseau et de sa conformité. Cette intervention nécessite le

déplacement sur le site de l'agent chargé du service de l'assainissement, la vérification du raccordement à la boîte de branchement et de l'effectivité de celui-ci ; suite à cette prestation, une attestation doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer à 100 euros le forfait de l'intervention tout en précisant que si le contrôle nécessite une seconde visite, la nouvelle prestation sera comprise dans le forfait à 100 euros. Ce nouveau tarif est applicable à partir du 1er avril 2021.

IX : Convention d'entretien des réseaux d'assainissement collectif,

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de signer un contrat pour l'entretien de notre réseau d'assainissement collectif, le contrat actuel arrivant à échéance.

Il est proposé au Conseil une convention pour une durée d'un an, sans tacite reconduction concernant l'entretien des 4 postes de relevage et le curage des réseaux pour un forfait HT de 600 euros par passage à raison de 2 passages par an et un tarif pour les déchets de curage au tarif de 60 euros la tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la proposition de la société Beynat Roche et autorise le Maire à signer cette convention.

X : Présentation et vote du Compte administratif 2020 pour le service de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Denise BARGUES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 896.11			1 126.79	23 896.11	1 126.79
Opérations exercice	69 937.79	89 091.53	76 058.53	99 011.75	145 996.32	188 103.28
Total	93 833.90	89 091.53	76 058.53	100 138.54	169 892.43	189 230.07
Résultat de clôture	4 742.37			24 080.01		19 337.64
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 742.37			24 080.01		19 337.64
Résultat définitif	4 742.37			24 080.01		19 337.64

XI : Validation du Compte de gestion 2020 et affectation du résultat de fonctionnement - service assainissement collectif,

Le Conseil après s'être assuré de la conformité du Compte de gestion avec le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 24 080.01 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

4 742.37 € pour financer la section d'investissement et 19 337.64 € qui abonderont les recettes d'exploitation du futur budget de 2021.

XII : Présentation et vote du budget primitif 2021 pour le service de l'assainissement collectif,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Gagnac sur Cere, le Conseil, délibère et adopte le budget 2021 pour le service de l'assainissement, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 279 460.01 Euros

En dépenses à la somme de : 279 460.01 Euros

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	35 150.00
014	Atténuations de produits	5 500.00
65	Autres charges de gestion courante	455.00
66	Charges financières	11 075.00
67	Charges exceptionnelles	1 340.50
022	Dépenses imprévues	7 000.00
023	Virement à la section d'investissement	34 317.14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000.00
TOTAL DEPENSES		121 837.64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	82 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 337.64
TOTAL RECETTES		121 837.64

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
23	Immobilisations en cours	100 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 880.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	4 742.37
TOTAL DEPENSES		157 622.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	60 188.86
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 374.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 742.37
021	Virement de la section de fonctionnement	34 317.14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000.00
TOTAL RECETTES		157 622.37

XIII : Indexation du loyer commercial au 1er mars 2021,

Le Maire rappelle au Conseil les clauses du contrat de bail de location signé avec Madame Simonet Isabelle concernant la partie commerciale du local avec effet au 1er mars 2012, l'article 8 précise que le loyer sera soumis à une indexation conventionnelle à partir de la troisième année.

Il est proposé au Conseil d'appliquer l'indexation sur la base de l'indice des loyers commerciaux, le loyer applicable dès le 1er mars 2021 sera de : 656.64 euros annuels soit : 54.72 euros mensuels. Le Conseil valide cette proposition.

XIV : Rémunération d'un architecte pour l'étude de faisabilité de restructuration et d'extension de la crèche de Gagnac,

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de faire appel à un Architecte afin d'obtenir un pré-projet et un chiffrage concernant la restructuration et la mise aux normes de la crèche située sur la commune. Suite à un contact

pris avec un Architecte du patrimoine, une proposition chiffrée pour une mission de faisabilité a été établie pour un montant HT de 2 500 euros.

Le Conseil municipal valide la proposition estimant que pour présenter ce projet à l'intercommunalité, il faut pouvoir fournir à minima une esquisse, un plan de composition et un estimatif financier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte l'offre de Mme Caroline LAFON, Architecte du patrimoine, domiciliée à Figeac.

XV : Validation des propositions pour les travaux de réparation de la toiture de la chapelle de la Bessonie et demande de subventions auprès du Département et de la Région.

Le Maire fait part au Conseil du mauvais état de la toiture de la chapelle de la Bessonie, ébranlée lors du passage de la tempête "Barbara" et après l'expertise effectuée par des artisans, il s'avère que des travaux importants doivent être effectués car le bâtiment représente un danger certain. Cet édifice situé dans l'enceinte du cimetière est remarquable bien que n'ayant été ni classé ni inscrit au titre d'un bâtiment historique.

Le Conseil, après avoir examiné les différents devis diffère sa décision à la prochaine séance. Toutefois décide de solliciter le Département au titre du FAST - pour la restauration de la chapelle : patrimoine remarquable et la Région au titre de la restauration du patrimoine culturel.

XVI : Augmentation de quatre heures hebdomadaires du poste d'Adjoint administratif à dater du 5 mars après avis favorable du Comité technique du Centre Départemental de Gestion,

Le Maire informe le Conseil de l'augmentation horaire nécessaire du poste de l'adjointe administrative qui va effectuer des tâches supplémentaires en gestion comptable, urbanisme et relation avec le Conseil municipal. Actuellement l'emploi est d'une durée de 28 heures hebdomadaires, le Maire propose de passer à 32 heures à compter du 15 avril 2021.

Le Conseil après délibération, approuve cette proposition.

XVII : Délibération fixant la liste des emplois et missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires,

Le Maire informe le Conseil municipal que les agents municipaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du Maire et qu'il convient d'en définir le cadre selon leur statut. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par

mois, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce cadre réglementaire.

XVIII : Actualisation du tableau des effectifs,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En raison de l'augmentation horaire hebdomadaire sur un poste, le Conseil adopte les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	20 heures
Adjoint administratif	C	1	32 heures
Agent administratif	C	1	17 heures 30
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures

XIX : Questions diverses

Le Conseil est informé que la plantation d'arbres sur l'aire de jeux municipale va se faire prochainement, un sapin a été choisi et sera planté pour permettre entre autres d'installer les garnitures de Noël et ainsi éviter les manutentions de coupe et d'installation.

Des problèmes d'élagage d'arbres en bordure de voirie devront être solutionnés car des câbles téléphoniques sont imbriqués dans la végétation, à ce sujet le service territorial routier ne peut nous répondre pour toutes les questions si nous ne sommes pas adhérents au SDAIL - service d'ingénierie départemental : il sera proposé une adhésion lors de la prochaine séance.

Le Conseil retient les dates de prochaines réunions en interne, la Commission attractivité, la Commission des finances et le prochain Conseil pour le vote du budget communal. Enfin, sous réserve de report, les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches, 13 et 20 juin prochains.

Clôture de la séance 21 heures.

Le Maire
Claire DELANDE

